

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 1

Artikel: Futures mères et détresse : action des femmes catholiques

Autor: sk

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conquête de l'égalité: la tapisserie de Pénélope

Un colloque de la Commission fédérale des questions féminines et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes proposait une réflexion sur la concrétisation de l'égalité.

Une juriste suédoise et une philosophe française mettent en garde les invité-e-s.

La Suède passe pour être à l'avant-garde d'une politique sociale permettant aux femmes (et aux hommes) de concilier charge de famille et activité professionnelle. Cette lumineuse image est en train de ternir en raison de la crise économique et sociale à laquelle ce pays nordique n'échappe pas. Anita Dahlberg sait de quoi elle parle. Elle suit aux premières loges depuis vingt-cinq ans l'évolution de son pays. L'occasion de faire le point lors d'un colloque organisé à Berne par la Commission fédérale des questions féminines et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Un sujet d'actualité, puisque le projet de loi fédérale sur l'égalité subira son dernier examen devant le jury de la commission du Conseil national au mois de janvier. Avant d'être soumis à l'ensemble du Conseil national, au plus tôt lors de la session de mars.

En Suède, la réflexion sur la concrétisation de l'égalité débute en 1968. Anita Dahlberg note malicieusement que les femmes ont été poussées à investir en nombre le marché du travail en proie à une pénurie de main-d'œuvre, tandis que les hommes ont été encouragés à prendre soin plus activement de leurs enfants. Résultat: grâce à un congé parental, ou-

vert à la mère ou au père, particulièrement généreux – jusqu'à 360 jours avec paiement de 90% du salaire pendant 270 jours et garantie de réemploi – et grâce au développement des structures d'accueil pour les enfants, le taux de natalité a passé de 1,7% en 1980 à 2,1% en 1990, comparable à celui de l'Irlande, alors que le taux moyen de l'Union européenne est de 1,4%.

Parallèlement, la proportion des femmes exerçant une activité lucrative a passé de 65% de femmes en âge de travailler en 1980 à 83% en 1990.

Il n'empêche, note la juriste suédoise, que les hommes font un usage plutôt parcimonieux du congé parental. Un homme sur deux, certes, mais pour pas plus de dix jours en moyenne!

Les années nonante, dans un contexte économique plus morose, sont en train de redimensionner à la baisse la politique familiale en soumettant le droit aux prestations à des conditions plus rigoureuses et en réduisant les subventions. Anita Dahlberg tire la sonnette d'alarme. «*Il y a trop peu de femmes dans les institutions politiques et judiciaires. Même au parlement, leur proportion est à la baisse. De 38% en 1988, elles sont passées à 33% en 1991. Pour que les choses changent réellement*, lance-t-elle un brin pro-

vocatrice, il faudrait 75 à 80% de femmes à tous les niveaux où se prennent les décisions.»

«*La parité – 50% d'hommes et 50% de femmes – est justement à la dernière mode en France*, s'exclame Françoise Rollin, écrivaine et philosophe, plutôt réservée à son endroit. *Qui nous dit que 50% de femmes au niveau décisionnel changeront la société, surtout si elles ne sont pas féministes en même temps? Il n'existe pas trente-six solutions!*» lance-t-elle.

Aujourd'hui, les femmes sont certes partout, mais elle restent minorisées dans un monde où ce sont les hommes qui donnent le ton. Ce n'est que si hommes et femmes se mettent ensemble pour définir un monde commun que la société changera réellement. Parce qu'ils auront surmonté le «fameux obstacle de la maternité» en s'attaquant enfin au partage équitable des tâches.

Au cours de ce colloque, Claudia Kaufmann, qui a dirigé avec compétence et enthousiasme le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes depuis 1988, a pris congé de son auditoire, étant appelée à assumer le poste de secrétaire générale adjointe du Département fédéral de l'intérieur.

Anne-Marie Ley

Quotas

La méfiance des unes

(pbs) – Deux votations populaires viennent de manifester une nette méfiance à l'endroit des quotas: à Lucerne on a refusé que la commission extraparlamentaire chargée de préparer une nouvelle constitution soit composée à 50% de femmes; dans les Grisons, le gouvernement a pris position contre la notion de quota, alors même qu'il n'y a que 5,8% de députées au Grand Conseil, une présence particulièrement faible des femmes dans les classes élevées de l'administration et aucune femme dans les conseils des entreprises publiques cantonales.

Emanzipation, dans son numéro de novembre, signale la récolte de signatures pour l'initiative du 3 mars. Elle publie en parallèle les réflexions d'une

historienne et journaliste qui se demande si le féminisme ne perd pas son âme en prônant la participation aux autorités dirigeantes: peut-on mieux les influencer en travaillant au milieu d'elles ou en s'opposant résolument à elles?

Arrêtez la violence

26 500 signatures

(sk) – 26 500 personnes ont signé la pétition Arrêtez la violence lancée à la fin de l'été par la Fédération suisse des femmes protestantes. Les signatures ont été remises le 9 décembre au Conseil fédéral. La pétition demande à la Confédération et aux cantons de favoriser dans toute la population, la prise de conscience que les conflits doivent – et peuvent – être résolus sans recourir à la violence. Monika Waller invite

par exemple la Confédération à «organiser une campagne nationale d'affiches portant des slogans dans le style de la campagne de lutte contre le sida. Les cantons devraient être tenus d'inclure dans la formation des enseignants une branche obligatoire traitant de la gestion des conflits.»

De nombreuses parlementaires et associations féminines se sont associées à cette action.

Futures mères en détresse

Action des femmes catholiques

(sk) – Le deuxième dimanche de janvier, dans toutes les églises catholiques de Suisse, aura lieu la collecte annuelle en faveur des futures mères en détresse. «*La Romandie est particulièrement touchée. La*

situation économique y est critique» s'inquiète Madeleine Rosset engagée en 1989 pour le fonds de solidarité créé par la Ligue suisse des femmes catholiques. «*A ce moment-là, j'étais loin d'imaginer combien étaient nombreuses les futures mères qui ont besoin de recourir à des œuvres privées pour faire face à la misère.*»

Lancé en 1976, avant la votation concernant l'avortement et la solution des délais, le fonds voulait essentiellement éviter les interruptions de grossesse par crainte de la misère.

Aujourd'hui, le fonds s'étend aux mères célibataires abandonnées par le père de l'enfant, aux mères divorcées dont les pensions alimentaires tardent à rentrer, à celles dont le mari, ou elles-mêmes cheffes de famille, sont au chômage. Il s'adresse enfin aux étrangères enceintes, venues d'un pays en guerre, sans argent et sans assurances.